



Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate
Source : Conseil central des Laurentides (CSN)

Ville de Mont-Tremblant : les employé-es disent oui à la recommandation du conciliateur

(Saint-Jérôme, le 28 novembre 2008) Réunis en assemblée générale, les travailleuses et les travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant se sont prononcés à 71 % en faveur de leur nouvelle convention collective. D'une durée de cinq ans, rétroactif au 1^{er} janvier 2007, le contrat de travail de ces 90 syndiqué-es membres d'un syndicat affilié à la CSN prévoit des augmentations de salaire totalisant 15 %, soit 3 % par année.

Autres gains

Les employé-es enregistrent également des gains au chapitre des assurances collectives, des vacances et des congés de maladie. Les statuts du personnel saisonnier et temporaire sont aussi bonifiés.

Déclaration

Appelé à commenter le vote, le président du syndicat Kuang Selao a déclaré : « *Il s'agit de notre première négociation depuis la fusion, le résultat du vote démontre que trois syndiqué-es sur dix ne sont pas satisfaits, même si cette convention vient régler certains problèmes. Dans les mois à venir, nous aurons à rétablir les ponts avec la direction de la ville, car il ne faut pas perdre de vue que les membres se sont prononcés en faveur de la recommandation du conciliateur et non en faveur d'une entente.* »

Compte tenu des circonstances, monsieur Kuang Selao s'est déclaré satisfait des résultats et cela grâce à la solidarité des membres du syndicat. Le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant CSN est affilié au Conseil central des Laurentides et à la FEESP – CSN.

- 30 -

Pour information : Kuang Selao : 819 425-8614 poste 2404

Pierre Morabito : 1-800-363-3781